



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-200

Elaboration de produits à base de lait synthétique dans des locaux de Grangeneuve. Le Conseil d'Etat cautionne-t-il cela ?

Auteurs :	Dupré Lucas / Fahrni Marc
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	06.09.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	06.09.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	12.12.2023

I. Question

Le journal « *La Gruyère* » révélait, le 6 juillet 2023, que les locaux de la halle technologique de Grangeneuve sont mis à disposition pour la production et la recherche en matière de lait synthétique. Selon l'article, ce lait est à base de soja, d'amandes, de coco ou d'avoine. Ce « faux-lait » issu de matières premières importées, provoque d'importantes nuisances sociales et environnementales au sein de ses pays de production. Ces matières premières sont produites sans aucun contrôle, contrairement au lait suisse.

Alors que le canton de Fribourg, terre d'élevage de longue date, est riche en herbages, qui permet la production de lait durable dans le respect du bien-être animal, un lait de synthèse ne représente aucune plus-value.

Au contraire, cette production représente un risque supplémentaire pour toute la filière du lait déjà confrontée à nombre d'incertitudes économiques. Alors que la formation agricole de Grangeneuve est reconnue comme un lieu de formation à la pointe en matière de production laitière, le Conseil d'Etat cautionne-t-il l'utilisation à cette fin des locaux en main de l'Etat ?

Face à ces observations, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant de la mise à disposition de ces locaux pour de telles recherches ?
2. Si oui, pour quelles raisons n'est-il pas intervenu pour l'interdire ?
3. Ce type de recherches fait-il partie du projet cluster food et nutrition ?
4. Ces recherches sont-elles financées par le Canton de Fribourg ?
5. Si oui, quels sont les montants engagés, y compris les prestations en nature ?
6. Le canton compte-t-il intervenir pour faire cesser ces recherches et cette production dans ses locaux ?
7. Grangeneuve a-t-il pour mission de rechercher des produits de substitution au lait ?

8. La production laitière, la transformation et plus largement l'agriculture sont des organes importants de l'économie de notre canton. Le Conseil d'Etat est-il conscient du danger de ce type de production pour les producteurs de lait ? Le cas échéant, va-t-il soutenir directement ou indirectement le secteur laitier ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Introduction

Le Conseil d'Etat rappelle sa volonté de faire du canton de Fribourg un canton leader dans le domaine de l'agro-alimentaire, sur la base de Fribourg Agri&Food (stratégie agroalimentaire) adoptée en janvier 2021. A ce titre, l'évolution des marchés et les innovations du secteur sont des éléments essentiels pour assurer le développement de l'ensemble de cet important secteur économique du canton.

Avant de répondre aux questions posées, il convient de distinguer les « boissons végétales », conçues à partir de matières premières végétales (soja, amande, avoine...) et le « lait synthétique », issu d'un bioréacteur et produits par des micro-organismes. Les premières sont des produits consommés et présents depuis de nombreuses années dans le commerce, et peuvent être issus de la production agricole locale. En tant que centre de compétences pour la formation, Grangeneuve se doit d'avoir des connaissances également dans ce domaine-là. D'un point de vue économique, les montants investis par les acteurs fribourgeois sont également intéressants. Par contre, le lait synthétique n'est pas un produit agricole et contrairement au titre de l'article mentionné par les auteurs de la question, Grangeneuve n'a pas participé d'une quelconque manière au développement de ceux-ci

2. Réponse aux questions

1. *Le Conseil d'Etat est-il au courant de la mise à disposition de ces locaux pour de telles recherches ?*

Grangeneuve a un rôle actif dans la mise en œuvre de la stratégie agroalimentaire. Cela inclut l'utilisation optimale de ses infrastructures, dont notamment la halle de technologie, par exemple pour répondre à des mandats d'entreprises. Le Conseil d'Etat soutient ainsi le rôle de Grangeneuve comme partenaire de choix pour les entreprises et soutien l'innovation dans le domaine agroalimentaire. Dans ce cadre, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), par la commission de Grangeneuve composée de plusieurs député-e-s et acteurs de la branche agricole (y compris la branche laitière), valide les objectifs et la stratégie de développement de l'institut.

Dans le cadre de cette mission, il appartient à Grangeneuve d'examiner les mandats envisagés par les entreprises du secteur et d'évaluer leur conformité à la stratégie. En l'occurrence, le Conseil d'Etat constate que le choix de répondre à des mandats d'entreprises afin d'élaborer des boissons végétales, et non du « lait synthétique », s'inscrit dans ladite stratégie.

2. *Si oui, pour quelles raisons n'est-il pas intervenu pour l'interdire ?*

Voir la réponse à la question 1. En tant que centre de compétences pour les métiers du lait et de l'agro-alimentaire, Grangeneuve se doit d'avoir les connaissances nécessaires pour former les futurs professionnels. En tant que centre de formation et de conseil de l'agriculture, il se doit également de connaître les différentes voies de transformation et commercialisation des produits agricoles. Une veille technologique est de ce fait importante, même si le lait et la transformation des produits à

base de lait restent la priorité numéro 1. L'élaboration et l'étude de boissons végétales s'inscrivent parfaitement dans cette logique.

3. Ce type de recherches fait-il partie du projet cluster food et nutrition ?

Comme indiqué, aucune activité de recherche n'est menée dans les locaux de Grangeneuve. L'activité dont il est question ne porte que sur des essais pratiques de prototypage de produits transformés.

Le Cluster Food & Nutrition appuie les acteurs dans leur démarche d'innovation et favorise les échanges entre les partenaires. Le Cluster ne développe en revanche pas de produits alimentaires pour des clients, mais gère les soutiens accordés via la stratégie agro-alimentaire du canton. Dans ce cadre-là, Grangeneuve accompagne de nombreux projets. Seuls trois projets pour des mandats de produits végans ont été réalisés dans la halle de technologie de Grangeneuve.

4. Ces recherches sont-elles financées par le Canton de Fribourg ?

Les entreprises mandataires ont payé le travail effectué dans la halle de technologie de Grangeneuve.

Il faut relever qu'en présence d'un projet de produit (par exemple une boisson à partir de matières premières végétales telles que soja, amande, avoine) susceptible d'avoir un impact significatif, Fribourg Agri&Food pourrait légitimement envisager de l'analyser et de le soutenir.

5. Si oui, quels sont les montants engagés, y compris les prestations en nature ?

Voir la réponse à la question 4.

6. Le canton compte-t-il intervenir pour faire cesser ces recherches et cette production dans ses locaux ?

Le canton va continuer à développer sa stratégie pour le secteur agro-alimentaire et l'élaboration de produits à base de protéines végétales en fait également partie. Aucune activité de recherche ni d'élaboration de lait synthétique n'ont eu lieu et n'auront en revanche lieu dans les locaux de Grangeneuve.

7. Grangeneuve a-t-il pour mission de rechercher des produits de substitution au lait ?

Grangeneuve a pour mission de former la relève pour les métiers du lait et de l'agro-alimentaire et une connaissance de toutes les formes de production est nécessaire.

Avec la création du centre de compétences lait cru et produits à base de lait cru en août 2021 avec Agroscope, Grangeneuve et Agroscope veulent se positionner comme une institution de référence à l'échelle nationale pour le domaine du lait et cette activité est prioritaire.

8. La production laitière, la transformation et plus largement l'agriculture sont des organes importants de l'économie de notre canton. Le Conseil d'Etat est-il conscient du danger de ce type de production pour les producteurs de lait ? Le cas échéant, va-t-il soutenir directement ou indirectement le secteur laitier ?

Avec la stratégie du canton pour devenir leader du secteur agro-alimentaire, le Conseil d'Etat fribourgeois soutient de manière générale toute l'agriculture et les entreprises situées en amont et en aval.

Le secteur laitier est un pilier du secteur agro-alimentaire fribourgeois et le Conseil d'Etat le soutient fortement, de par le développement du Campus Grangeneuve Agroscope et les différents soutiens financiers accordés. Le Conseil d'Etat rappelle toutefois que l'agriculture n'est pas limitée à la production de lait et il continuera également à soutenir les autres types de produits agricoles tels que les cultures et les produits maraichers. A ce titre, le développement de boissons végétales peut également constituer un débouché intéressant pour l'agriculture.